

15ème législature

Question N° : 2132	De Mme Aude Bono-Vandorme (La République en Marche - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >régions	Tête d'analyse >Indemnités des membres des CESER	Analyse > Indemnités des membres des CESER.
Question publiée au JO le : 17/10/2017 Réponse publiée au JO le : 16/01/2018 page : 347		

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui faire connaître pour l'année 2016 et par région, le montant global des indemnités perçues par les membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs des régions fait apparaître les montants suivants pour les indemnités de fonction des membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux au titre de l'année 2016 :

Nom de la région	Indemnités perçues (en euros) (c652211)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 114 551,23
Bourgogne-Franche-Comté	1 142 291,98
Bretagne	1 552 496,95
Centre-Val de Loire	951 339,99
Corse	418 441,15
Grand-Est	3 609 791,99
Hauts-de-France	1 986 368,40
Île-de-France	1 938 997,06
Normandie	1 730 024,76
Nouvelle-Aquitaine	4 002 427,18



ASSEMBLÉE NATIONALE

Occitanie	2 555 755,17
Pays de la Loire	1 530 547,34
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 050 407,04